

Investissement durable
Un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social. objectif, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852, l'établissement d'une liste d'organismes de protection de l'environnement des activités économiques durables. Ce règlement ne dresse pas de liste des activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Nom du produit : Triodos Global Equities Impact Fund
Identifiant de l'entité légale : 549300NVRM8GEQYQI395

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☐ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <u>40,7</u> %. ☒ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE	☐ Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de % d'investissements durables. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE ☐ avec un objectif social
☒ Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : <u>58,5</u> %.	☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

- Les objectifs d'investissement durable du compartiment sont les suivants :
- mettre l'argent au service du changement environnemental et social
 - contribuer à la transition vers une économie respectueuse des limites planétaires
 - contribuer à la transition vers une économie où tous les êtres humains peuvent jouir d'une vie prospère.

L'objectif (environnemental) de contribuer à la transition vers une économie respectueuse des limites de la planète est abordé dans les thèmes de transition suivants de Triodos :

- Alimentation et agriculture durables (nourrir le monde de manière durable)
- Mobilité et infrastructures durables (être mobile, vivre et travailler de durable)
- Ressources renouvelables (limiter l'utilisation des ressources limitées)
- Économie circulaire (utiliser les ressources le plus efficacement et le plus longtemps)
- Innovation pour le développement durable (innover pour un avenir durable)

L'objectif (social) de contribuer à la transition vers une économie où tous les êtres humains peuvent jouir d'une vie prospère est abordé dans les thèmes de transition suivants de Triodos :

- Alimentation et agriculture durables (nourrir le monde de manière durable)
- Des personnes prospères et en bonne santé (devenir et rester en bonne santé et heureux)
- Inclusion sociale et autonomisation (créer une société dans laquelle tous les individus peuvent participer pleinement)
- Innovation pour le développement durable (innover pour un avenir durable)

Grâce à des investissements qui contribuent aux thèmes de transition Mobilité durable et infrastructures, Ressources renouvelables et Innovation pour la durabilité, le compartiment a contribué aux objectifs environnementaux suivants, tels qu'énoncés à l'article 9 de la Taxonomie de l'UE :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

- atténuation du changement climatique
- l'adaptation au changement climatique

Le compartiment a réalisé ses trois objectifs d'investissement durable en investissant uniquement dans des actions cotées en bourse qui contribuent activement à au moins un thème de transition.

À partir du 1er janvier 2024, Triodos Investment Management a aligné les objectifs de durabilité des investissements (potentiels) des compartiments de Triodos SICAV I sur cinq transitions au lieu des sept thèmes de transition précédents. Les cinq transitions de transformation interdépendantes doivent avoir lieu pour réaliser notre vision d'une vie prospère pour les gens sur une planète prospère. Ces transitions sont la transition alimentaire, la transition des ressources, la transition énergétique, la transition sociétale et la transition du bien-être. Chaque investissement (potentiel) est évalué en profondeur en fonction de son adéquation thématique avec les transitions de Triodos. Sur la base des produits et/ou services offerts, les investissements du portefeuille d'investissement ont été reclassés dans les cinq nouvelles transitions. La stratégie d'investissement suivie par le compartiment reste inchangée. Plus de détails sur notre vision et les cinq thèmes de transition [sont disponibles ici](#).

Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Afin de mesurer la réalisation de ses objectifs d'investissement durable, le compartiment mesure son exposition aux thèmes de transition Triodos en tant que pourcentage des participations du portefeuille qui contribuent à au moins un thème de transition et en tant que pourcentage des actifs sous gestion alloués à chaque thème. Étant donné que chaque thème de transition de Triodos est lié à un ou plusieurs ODD de l'ONU, le compartiment rapporte également sa contribution absolue et relative aux ODD environnementaux (ODD 6, 7, 11, 12, 13 et 15) ou sociaux (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 16). basé sur des données externes qui permettent une évaluation complète des produits et services de l'entreprise qui ont un impact sur les ODD. La contribution est mesurée par les scores SDG, qui vont de -10 (produits/services ayant un impact important sur les SDG) à 10 (produits/services ayant un impact important sur les SDG). Le compartiment fait également état de son empreinte carbone par rapport à son indice de référence (émissions de portée 1 et 2). L'indice de référence du compartiment (utilisé uniquement pour mesurer la performance) est l'indice MSCI World.

En 2023, tous les investissements ont contribué à au moins un des thèmes de transition. Les sept thèmes de transition étaient représentés dans le compartiment, l'exposition la plus importante à la fin de l'année étant celle des personnes prospères et en bonne santé (28,5 % de l'actif net).

La contribution du compartiment aux SDGs a été significativement plus élevée que celle de l'indice de référence. Le compartiment a particulièrement contribué aux SDG3, SDG7 et SDG13.

	Compartiment	Indice de référence
Les ODD environnementaux	2.4	-0.4
ODD sociaux	2.9	0.8

Source : Score ISS SDG Product & Services au 31 décembre 2023

L'empreinte carbone du compartiment est inférieure à celle de l'indice de référence :

	Compartiment	Indice de référence
Empreinte carbone (tonnes d'équivalent CO ₂)	35,335	75,202

Source : ISS au 31 décembre 2023

La performance des indicateurs est une conséquence de la stratégie d'investissement des compartiments et non le résultat d'un ciblage de résultats d'indicateurs spécifiques. Les données utilisées pour calculer la performance des indicateurs de durabilité sont obtenues par la société de gestion auprès des entreprises directement et/ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données et n'ont pas fait l'objet d'une assurance par un auditeur ou d'un examen par une tierce partie.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Par rapport à 2022, la contribution du compartiment aux thèmes de transition a évolué comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Inclusion sociale et autonomisation	15.2%	15.1%
Un peuple prospère et en bonne santé	28.5%	29.8%
Alimentation et agriculture durables	6.5%	7.1%
Ressources renouvelables	9.1%	7.0%
Économie circulaire	5.7%	3.5%
L'innovation au service du développement durable	22.2%	22.0%
Mobilité et infrastructures durables	12.1%	14.6%
Argent liquide	0.7%	0.8%

La contribution du compartiment aux ODD environnementaux au 31 décembre 2023 est supérieure à celle du 31 décembre 2022, tandis que la contribution du compartiment aux ODD sociaux au 31 décembre 2023 est inférieure à celle du 31 décembre 2022 :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Les ODD environnementaux	2.4	1.9
ODD sociaux	2.9	3.1

La baisse de la contribution est due à une diminution des scores SDG pour certains émetteurs existants dans portefeuille ainsi qu'à une exposition plus faible à certains émetteurs existants avec des scores SDG positifs.

L'empreinte carbone relative du compartiment est plus faible au 31 décembre 2023 qu'au 31 décembre 2022 :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Empreinte carbone (tonnes d'équivalent CO ₂)	-53.0%	-52.0%

Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?

Afin de sélectionner uniquement les investissements qui ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social, chaque (nouvel) investissement a fait l'objet d'une évaluation

sur son alignement avec les normes minimales. S'il s'avérait qu'un émetteur causait un préjudice important à l'une de ces normes, il était exclu de l'investissement. Tous les principaux indicateurs d'impact négatif (IAP) applicables aux facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le processus d'investissement. Les normes minimales, qui sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et à l'environnement, ont été prises en compte dans le processus d'investissement. Droits de l'homme, définissent également les normes minimales en matière de relations avec les employés, de rémunération, d'impôts et d'autres aspects de la gouvernance d'entreprise que les entreprises bénéficiaires doivent respecter pour être éligibles à l'investissement.

Comment les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Avec l'introduction du règlement délégué de la SFDR à partir du 1er janvier 2023, des PAI ont été introduits pour établir des normes de déclaration des principales incidences négatives. Le processus de prise en compte des PAI à partir du 1er janvier 2023 est détaillé ci-dessous. En 2023, tous les investissements du compartiment ont été passés au crible afin d'éviter ou de réduire les principaux impacts négatifs lors de l'investissement.

Les IPA ont été prises en compte dans la deuxième phase du processus d'investissement (impact négatif, en trois étapes), à la fois dans le cadre de la sélection initiale et du suivi continu des investissements :

1. Contrôle négatif : Chaque entreprise bénéficiaire (potentielle) a fait l'objet d'un examen approfondi afin de déterminer si elle était impliquée dans des activités commerciales controversées. Si un investisseur dépassait le seuil ci-dessous, il était considéré comme "très préoccupant" et exclu de l'investissement.

Triodos controversé activité	SFDR PAI	Seuil
Armes controversées	14 (Exposition à des armes controversées)	Toute implication
Combustibles fossiles	4 (Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles)	Classification GICS du secteur de l'énergie (c'est-à-dire les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles)
Substances dangereuses	E9 (Investissements dans des sociétés produisant des produits chimiques)	Pesticides - production, distribution (>5% des recettes) Polluants organiques persistants - production, utilisation (>0% des recettes)

2. Controverses : Chaque société d'investissement (potentielle) a fait l'objet d'une évaluation des violations du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, au cas par cas, en tenant compte des violations commises au cours des trois dernières années. Pour chaque cas, la vérification des informations, la gravité et la réponse de l'entreprise ont été prises en compte pour déterminer si un cas était peu, moyennement ou très préoccupant. Si une entreprise a été impliquée dans des violations graves et/ou fréquentes sans prendre de correctives crédibles, le niveau de préoccupation a été jugé "élevé" et l'entreprise a été exclue de l'investissement.

Évaluation de Triodos	SFDR PAI	Seuil
Controverses	10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des lignes directrices de l'OCDE) 11 (Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux lignes directrices de l'OCDE) S7 (incidents de discrimination) S14 (Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme) S16 (cas d'action insuffisante en cas d'infraction à la législation anticorruption) S17 (Condamnations et amendes pour corruption)	Violations significatives des principes directeurs du Pacte mondial des Nations unies ou de l'OCDE au cours des trois dernières années

3. Évaluation ESG : En combinant notre carte de matérialité exclusive, qui met en évidence les questions ESG importantes par secteur, avec une compréhension des activités commerciales réelles de l'entreprise, le risque qu'une société détenue ait des effets négatifs sur ces questions ESG a été évalué. En fonction de la classification du (faible, moyen ou élevé), l'entreprise doit avoir satisfait à des exigences supplémentaires telles que la mise place de programmes, de rapports, de certifications, de politiques ou de pratiques en matière de développement durable. Si une entreprise ne répondait pas à ces exigences mais était en transition, elle a été signalée en vue d'un engagement. Les PAI ont été examinés sur une base absolue, dans le temps et par rapport à cinq pairs (le cas échéant). Compte tenu de tous ces éléments, les pratiques d'une entreprise ont été jugées peu préoccupantes, moyennement préoccupantes ou très préoccupantes. En cas d' "très préoccupante", l'entreprise était exclue de l'investissement.

Triodos Questions ESG		SFDR PAI	Seuil
Environnement	Change ment climatique	1 (émissions de GES) 2 (Empreinte carbone) 3 (intensité des GES) 5 (Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable) 6 (Intensité de la consommation d'énergie) E4 (entreprises n'ayant pas pris d'initiatives en matière de réduction des émissions de carbone) E5 (Consommation d'énergie par source d'énergie non renouvelable)	Risque élevé de changement climatique en l'absence de déclaration des émissions de GES et d'alignement sur Paris. objectifs de réduction ; controverses importantes
	L'eau	E6 (Utilisation de l'eau et recyclage) E7 (Investissements dans des entreprises sans politique de gestion de l'eau) E8 (Exposition à des zones de stress hydrique élevé)	Risque élevé de pénurie d'eau en l'absence d'activités visant à réduire l'utilisation de l'eau douce ; Controverses importantes
	Déchets	E13 (Taux de déchets non recyclés)	Controverses importantes
	Pollution	8 (Émissions dans l'eau) 9 (Taux de déchets dangereux et radioactifs) E2 (Émissions de polluants atmosphériques)	Controverses importantes
	Écosystèmes	7 (Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité) E11 (entreprises ne pratiquant pas l'agriculture durable) E12 (Entreprises ne pratiquant pas une gestion durable des océans/des mers) E15 (Déforestation)	Risque élevé en matière de droits de l'homme ou de minéraux de conflit sans politiques et pratiques pertinentes ; controverses importantes
Social	Droits de l'homme et communauté	S9 (Absence de politique en matière de droits de l'homme) S10 (Absence de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme)	Risque élevé en matière de droits de l'homme ou de minéraux de conflit sans politiques et pratiques pertinentes ; controverses importantes
	Pratiques de travail	S1 (entreprises sans politique de prévention des accidents du travail) S2 (taux d'accidents) S3 (nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies) S4 (Absence de code de conduite des fournisseurs) 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes) S5 (Absence de mécanisme de réclamation/plainte pour les questions relatives aux employés) S12 (Activités et fournisseurs exposés à un risque important de travail des enfants) S13 (Activités et fournisseurs exposés à un risque important de travail forcé)	Risque élevé pour les droits du travail en l'absence de politiques, d'objectifs et de contrôles pertinents ; Controverses importantes
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	S12 (Opérations et fournisseurs exposés à un risque important de travail des enfants) S13 (Opérations et fournisseurs exposés à un risque important de travail forcé)	Risque élevé pour les droits du travail dans la chaîne d'approvisionnement en l'absence de politiques, d'objectifs et de contrôles pertinents ; controverses importantes.
Gouvernance	Gouvernement d'entreprise	13 (diversité des sexes au sein du conseil d'administration) S8 (Ratio de rémunération excessif des PDG)	Ratio de rémunération du PDG supérieur à 100:1 et rémunération absolue du PDG ajustée en fonction de la taille supérieure à 2,5 millions d'euros au cours des cinq dernières années ; Controverses importantes
	Éthique des affaires	S15 (Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin) S6 (Protection insuffisante des dénonciateurs)	Controverses importantes

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Tous les investissements réalisés en 2023 ont été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Avant d'être sélectionnées pour un investissement et pendant toute la durée de l'investissement, les entreprises investies (potentielles) sont examinées pour vérifier qu'elles respectent les normes minimales. Les normes minimales

sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des droits de l'homme.

La conformité aux normes minimales est évaluée au cours de la deuxième phase du processus d'investissement par le biais de la vérification des controverses et de l'évaluation ESG, sur la base des données suivantes des sources externes et des recherches documentaires internes supplémentaires (voir ci-dessus la réponse à la question "Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en ?") En cas de violations importantes des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (c'est-à-dire en cas d'impact grave, de récurrence des incidents, d'absence de gestion des risques et de mesures correctives inadéquates), l'entreprise investie est exclue de l'investissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a examiné toutes les IPA sur les facteurs de durabilité mentionnés dans les tableaux ci-dessus. Chaque investissement potentiel a été évalué à l'aide des politiques pertinentes et si un émetteur s'avérait causer un préjudice important, il était exclu de l'investissement. Les IAP ont fait l'objet d'un suivi continu afin de s'assurer que le compartiment restait conforme à nos politiques.

En 2023, la surveillance continue a conduit à l'exclusion de quatre entreprises de l'univers d'investissement Triodos. Il s'agit de Royal Philips (en raison de controverses sur un dispositif médical), Power Integrations (en raison d'un comportement fiscal irresponsable), Starbucks (en raison de violations des droits du travail) et Thames Water Utilities (en raison d'une faible gouvernance d'entreprise).

Les efforts d'engagement avec les entreprises bénéficiaires visant à minimiser les principales incidences négatives se sont concentrés sur les indicateurs de performance liés aux émissions de gaz à effet de serre, aux déchets et aux pratiques de travail.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du financier au cours de la période de référence qui est : 2023



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur d'activité	Actifs	Pays d'origine
RELX	Autres activités de services d'information n.c.a.	4.0	Grande-Bretagne
NVIDIA	Fabrication de composants électroniques	3.8	États-Unis
EssilorLuxottica	Fabrication d'instruments et de fournitures médicales et dentaires	3.6	France
Vestas Wind Systems	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs pour avions, véhicules et cycles	3.4	Danemark
Novo Nordisk	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	3.3	Danemark
Elevance Health	Assurance non-vie	3.1	États-Unis
Systèmes de drainage avancés	Fabrication d'articles de construction en plastique	3.0	États-Unis
Deutsche Telekom	Activités de télécommunications sans fil	2.9	Allemagne
Intuitive Surgical	Fabrication d'instruments et de fournitures médicales et dentaires	2.8	États-Unis
Acciona Energías Renovables	Construction de projets de services publics pour l'électricité et les télécommunications	2.8	Espagne
Danone	Exploitation de laiteries et fabrication de fromages	2.8	France
Procter & Gamble	Fabrication d'articles ménagers et sanitaires et d'articles de toilette	2.6	États-Unis
Sonova	Fabrication d'appareils d'irradiation, d'appareils électromédicaux et d'appareils électrothérapeutiques	2.5	Suisse
Assa Abloy	Activités de services de systèmes de sécurité	2.5	Suède
Systèmes Adobe	Autre édition de logiciels	2.4	États-Unis

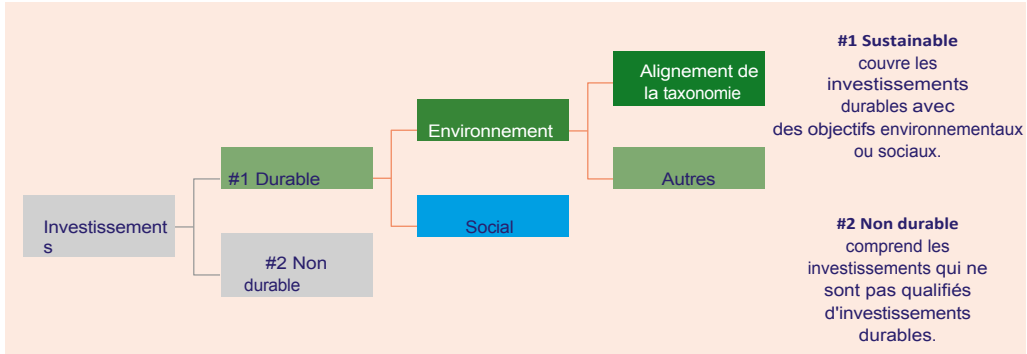
Source (secteur) : NACE5



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la répartition des actifs ?



99,3 % des actifs nets du compartiment étaient investis dans des investissements durables au 31 décembre 2023.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à des sources d'énergie entièrement renouvelables ou à des sources d'énergie renouvelables des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement d'autres activités contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible intensité de carbone et qui ont des émissions de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **rotation** reflétant la part revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Plusieurs nouveaux investissements ont été réalisés au cours de l'année 2023. Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants :

- Activités de télécommunications sans fil
- Transformation et conservation de la viande
- Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
- Fabrication d'autres équipements électriques
- Distribution d'électricité
- Fabrication d'autres pompes et compresseurs



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Grâce à des investissements qui contribuent aux thèmes de transition Mobilité durable et infrastructures, Ressources renouvelables et Innovation pour la durabilité, le compartiment a contribué aux objectifs environnementaux suivants, tels qu'énoncés à l'article 9 de la Taxonomie de l'UE :

- l'atténuation du changement climatique (11,7 %)
- l'adaptation au changement climatique (0.0%)

Au 31 décembre 2023, 11,7 % des investissements étaient alignés sur la taxonomie. Le compartiment n'avait pas d'exposition souveraine.

Les pourcentages de la taxonomie indiqués dans les graphiques ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE?¹

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans le domaine de l'énergie nucléaire

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE.

- voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, alignement uniquement en ce qui concerne les investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

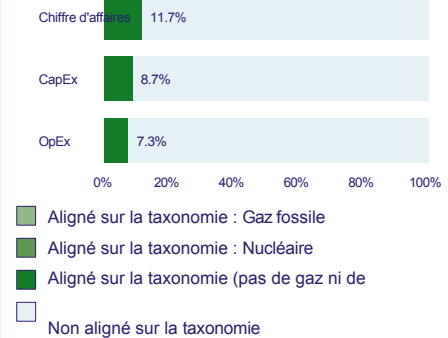
1. Alignement taxonomique des investissements

y compris les obligations souveraines*



2. Alignement taxonomique des investissements

hors obligations souveraines*



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2023, le compartiment a investi 9,3 % de ses investissements dans des activités habilitantes et 0,0 % dans des activités transitoires.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Par rapport à 2022, l'alignement taxonomique des investissements du compartiment est nettement plus élevé. Ceci est notamment dû à une augmentation des données disponibles concernant les entreprises du portefeuille du compartiment.

Alignement taxonomique des investissements, y compris des obligations souveraines

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	11.7%	8.3%
CapEx	8.7%	7.5%
OpEx	7.3%	0.0%

Alignement taxonomique des investissements hors obligations souveraines

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	11.7%	8.3%
CapEx	8.7%	7.5%
OpEx	7.3%	0.0%



sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui

ne tiennent pas compte des critères relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 29,0 % au 31 décembre 2023.

Nous ne nous prononçons pas sur le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE. Les thèmes de transition de Triodos, qui sont utilisés pour la sélection positive des investissements, englobent davantage d'activités économiques écologiquement durables que celles qui sont actuellement couvertes par la taxonomie de l'UE. Actuellement, la taxonomie de l'UE se concentre uniquement sur certains secteurs, alors que les thèmes de transition de Triodos sont indépendants des secteurs. Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est susceptible de diminuer au fil du temps, à mesure que de nouvelles activités économiques sont ajoutées à la taxonomie.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

La part des investissements durables contribuant à un objectif social était de 58,5 % au 31 décembre 2023.



Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le compartiment détenait 0,7 % de ses actifs nets en liquidités et équivalents de liquidités à titre de liquidités auxiliaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'ont pas affecté la réalisation des objectifs d'investissement durable du compartiment de continue. Premièrement, ils ont été utilisés - dans une proportion limitée - pour soutenir la bonne gestion des liquidités du compartiment. Deuxièmement, la société de gestion a évalué régulièrement si les contreparties pour les liquidités et les équivalents de liquidités étaient en mesure d'atteindre les objectifs d'investissement durable du compartiment.

et les équivalents de trésorerie sont conformes aux quatre piliers du Pacte mondial des Nations unies, en utilisant les données d'un fournisseur tiers. Ces quatre piliers sont les suivants : 1) les droits de l'homme, 2) les droits du travail, 3) la responsabilité sociale des entreprises et 4) la responsabilité environnementale.

3) l'environnement et 4) la lutte contre la corruption. La société de gestion a également évalué les politiques et les performances de ses contreparties en matière de développement durable.



Quelles actions ont été entreprises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le fonds Triodos Global Equities Impact Fund investit dans des sociétés cotées qui contribuent matériellement à la transition vers une société durable, par le biais de leurs produits et services ou de leurs pratiques commerciales. Pour maximiser l'impact positif, nous recherchons en permanence des entreprises qui s'inscrivent dans les thèmes de la transition.

Par exemple, Darling Ingredients faisait partie du portefeuille pendant la période de référence. Cette entreprise américaine collecte et transforme tous les aspects des flux de sous-produits animaux en ingrédients utilisables et spécialisés. Nous pensons que Darling Ingredients correspond très bien à notre thème Économie circulaire ou Transition des ressources.

Xylem a également été incluse dans le portefeuille au cours de la période de référence et contribue activement au thème des ressources renouvelables. Xylem est un concepteur, un fabricant, un fournisseur d'équipements et de services pour les applications liées à l'eau et aux eaux usées, qui couvre l'ensemble du cycle de l'eau, depuis la collecte, la distribution et l'utilisation jusqu'à la restitution de l'eau à l'environnement.

Le dernier exemple d'une entreprise dont l'impact est clairement expliqué et qui est incluse dans le portefeuille est National Grid, une entreprise de services publics britannique. National Grid joue un rôle essentiel en permettant à l'Union européenne d'avoir accès à l'énergie.

la transition énergétique, en renforçant et en adaptant son réseau à une production d'électricité plus décentralisée, à des pics d'offre et de demande plus importants et à une production accrue d'énergie renouvelable. Le réseau national s'inscrit parfaitement dans le thème de la mobilité durable et des infrastructures.

Outre l'amélioration de l'impact positif, l'empreinte écologique du compartiment (émissions de CO₂ du portefeuille, eau consommée, déchets produits) s'est améliorée par rapport aux années précédentes et est inférieure à l'empreinte du marché plus large.

Au cours de l'année, nous avons eu de fréquents contacts avec les entreprises. Non seulement pour discuter des développements fondamentaux, mais aussi pour aborder et suivre les questions d'engagement que nous avons identifiées.
pour notre patrimoine. Outre notre propre programme d'engagement, nous jouons un rôle dans les engagements collaboratifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les objectifs de l'investissement durable.